BULLETIN DE SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE
RESPONSABILITÉ CIVILE DES SOCIÉTÉS DE CONSEIL
DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2 000 000 € HORS TAXES

Votre intermédiaire	AXA
PTF :	Service Destinataire : .....

INFORMATION PRÉALABLE À VOTRE DEMANDE DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE

Ce bulletin constitue un questionnaire simplifié de déclaration du risque.

Ce questionnaire est établi en application des articles L112-3 et L113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque. Il doit permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROPOSANT

Dénomination sociale, forme juridique et adresse du siège social : .....

.....

N° Siret (obligatoire) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro de client AXA (le cas échéant) : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Désignation des personnes physiques ou morales devant avoir la qualité d'assuré :

.....

Chiffre d'affaires annuel hors taxes : ..... €

2. ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Exercez-vous l'activité de conseil aux entreprises ? ☐ Oui ☐ Non

Exercez-vous au moins une des activités suivante ? ☐ Oui ☐ Non

- management ;
- coaching individuel et d'équipes ;
- recrutement ;
- ressources humaines ;
- communication ;
- relations publiques ;
- études de marchés et sondages ;
- gestion administrative ;
- formation accessoire à ces différentes missions.

3. AUTRES ÉLÉMENTS SUR VOTRE RISQUE

1. Le Chiffre d'affaires de votre entreprise est-il inférieur à 2 000 000 € Hors taxes ? ☐ Oui ☐ Non
2. Votre entreprise refuse d'exercer une des activités suivantes, directement ou en qualité de sous-traitant :
   - management de transition ; ☐ Oui ☐ Non
   - conseil en communication en matière de gestion de crise ; ☐ Oui ☐ Non
   - conseil environnemental ; ☐ Oui ☐ Non
   - conseil en sécurité/prévention des biens et des personnes y compris coordonnateurs de chantiers « sécurité santé » (SPS) ; ☐ Oui ☐ Non
   - conseil et audit financier, conseil en communication financière et stratégie financière, conseil en gestion de patrimoine, en matière de placement ou d'investissement et en ingénierie financière ; ☐ Oui ☐ Non
   - conseil en assurance ; ☐ Oui ☐ Non
   - toute activité soumise à obligation d'assurance ou relevant d'une profession réglementée (exceptée la pratique du droit accessoire lorsqu'elle est exercée dans les conditions précisées à l'article 54 de la loi 71-1130 du 31 décembre 1971) ; ☐ Oui ☐ Non

3. AUTRES ÉLÉMENTS SUR VOTRE RISQUE (SUITE)

- délégué à la protection des données dans le cadre du règlement européen 2016/279 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (RGPD), et des textes qui en découlent ; ☐ Oui ☐ Non
- conseil en informatique, politique, pharmaceutique, médical, ingénierie industrielle ou construction ; ☐ Oui ☐ Non
- activités dans le secteur de l'aéronautique, spatial, nucléaire, armement. ☐ Oui ☐ Non

3. Votre établissement ou vos installations permanentes sont situés en France métropolitaine ☐ Oui ☐ Non
4. Votre établissement exerce-t-elle ses activités dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, la Suisse, Andorre ou Monaco ? ☐ Oui ☐ Non
5. Votre entreprise n'intervient pas dans la mise en œuvre des solutions qu'elle préconise dans le cadre de sa mission de conseil ; ☐ Oui ☐ Non
6. Votre entreprise formalise par écrit ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients (cahier des charges…) ; ☐ Oui ☐ Non
7. Confirmez-vous :
   - que votre entreprise n'a pas eu de faits, circonstances ou fautes susceptibles d'engager sa responsabilité ; ☐ Oui ☐ Non
   - que votre entreprise n'a pas fait l'objet de résiliation pour sinistre ; ☐ Oui ☐ Non
   - que votre entreprise n'a pas fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire) au cours des trois dernières années ; ☐ Oui ☐ Non

4. PORTÉE DE VOS DÉCLARATIONS

Je reconnais :

Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113.8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113.9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du code des assurances.

5. DEMANDE DE SOUSCRIPTION

Vous souhaitez que les garanties du contrat d'assurance Responsabilité Civile des Prestataires de services – Sociétés de Conseil prennent effet le ☐☐☐☐☐☐☐☐

6. DATE ET SIGNATURE

Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance.

☐ Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre.

Fait à : ..... Le : ☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Signature du proposant (ou cachet commercial)

7. PRIX INDICATIF

Le tarif définitif vous sera remis par devis. La cotisation est ajustable par application des taux suivants selon le Chiffre d'affaires HT déclaré au moment de la souscription :

CHIFFRE D'AFFAIRES	TAUX	COTISATION MINIMALE (HORS TAXES)(1)
Inférieur ou égal à 500 000 €	0,08 %	480 €
Supérieur à 500 000 € et inférieur ou égal à 2 000 000 €	0,04 %	800 €

(1) S'y ajoutent la taxe d'assurance de 9 % et en cas de fractionnement mensuel, la cotisation annuelle est majorée de 3 %.

La cotisation provisionnelle perçue à chaque échéance du contrat sera égale à la cotisation minimale irréductible.

Les conditions de garantie et de tarif seront établies sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 500 000 € ou bien supérieur à 500 000 € et inférieur ou égal à 2 000 000 €, l'assuré devra s'engager à déclarer à l'assureur tout dépassement de chiffre d'affaires égal ou supérieure à 2 000 000 € de Chiffre d'affaires.

Comment me protéger des risques liés à ma fonction de dirigeant ?

En tant que Dirigeant vous prenez des décisions qui peuvent engager votre responsabilité et votre patrimoine personnels.

AXA répond à ce besoin spécifique avec l'offre « Responsabilité des Dirigeants » : prise en charge de vos frais de défense civile et pénale si votre responsabilité est recherchée, prise en charge des dommages et intérêts dus si votre responsabilité est avérée, Assistance Garde à Vue, Assistance risques Psychosociaux et Protection Juridique.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances. • **AXA Assurances IARD Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Réf. 2002237 03 2022